



Conseil économique et social

Distr. : limitée
11 juillet 2022

Original: Français
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6–9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Gabon

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Gabon est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 340 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 8 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2023 à 2027.

* E/ICEF/2022/22.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure, le Gabon est classé, selon l'Indice de Développement Humain (IDH), 119^e sur 189 pays. La population du Gabon, estimée en 2021 à 2,23 millions d'habitants, est majoritairement urbaine, 87 % des habitants vivant dans les villes¹. La région de l'Estuaire, qui abrite la capitale, Libreville, concentre près de 50 % de la population. L'économie gabonaise reste très dépendante du pétrole dont la fluctuation des cours depuis 2014 affecte souvent les dépenses sociales et l'endettement, estimé à 69,5 % du produit intérieur brut en 2021². Depuis 2017, l'incidence de la pauvreté, mesurée au regard des seuils de pauvreté nationaux, stagne à 33 %³.

2. Bien que l'IDH du Gabon place le pays dans la catégorie des pays à développement humain élevé, l'incidence de la pauvreté demeure une préoccupation majeure. Ainsi, la différence entre son classement économique et de développement social est le signe d'inégalités sociales importantes⁴ et de pauvreté multidimensionnelle. Si l'incidence de la pauvreté est plus prononcée dans les zones rurales (59,5 %) que dans les zones urbaines (29,4 %), il n'en reste pas moins qu'en raison de la forte urbanisation du pays, le nombre absolu de personnes pauvres habitant en milieu urbain est entre 3 à 4 fois supérieur⁵.

3. Entre 2012 et 2020, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 15 points pour atteindre 41,7 décès pour mille naissances vivantes tandis que la mortalité néo-natale n'a baissé que de 3,4 points durant la même période (pour s'établir à 19,7 décès pour mille naissances vivantes)⁶. La probabilité de décéder avant l'âge de 5 ans est plus élevée dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, de la Ngounié et de l'Estuaire (hors Libreville). Le paludisme, la faiblesse de la vaccination, le faible taux d'allaitement maternel exclusif (5 % chez les enfants de moins de 6 mois⁷) et les insuffisances dans la prise en charge des maladies d'enfants sont autant de facteurs expliquant cette situation.

4. La couverture vaccinale en Pentavalent 3 est à la baisse. Elle est passée de 82 % en 2012 à 70 % en 2019, avant de chuter, en 2020, à 63 % suite aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Seuls 12 départements sanitaires sur 51 atteignent une couverture en Pentavalent 3 supérieure à 80 %, tandis que 16 départements sanitaires enregistrent une couverture inférieure à 50 %⁸. La faible mobilisation des communautés, due à une réticence persistante de la population à se faire vacciner, et l'impact de la résistance au vaccin contre la COVID-19 sur le Programme élargi de vaccination sont parmi les facteurs qui contraignent la demande de la vaccination. S'y ajoutent des insuffisances dans la gouvernance et l'offre des services de vaccination. En effet, seulement 15 % des structures sanitaires publiques et 5 % des structures sanitaires privées offrent des services de vaccination.

5. Les taux d'accès à l'école atteignent 43 % au préscolaire, 98 % au primaire, 95 % au secondaire et 20 % au supérieur, pour une population estimée à 1 million

¹ Gouvernement du Gabon, Direction Générale de la Statistique, 2021.

² Perspectives économiques régionales, Fonds monétaire international, avril 2022.

³ Gouvernement du Gabon : Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté, 2017.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : Rapport sur le développement humain 2020, New York, 2020.

⁵ Rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Gabon, Banque mondiale, 2020

⁶ Données du Groupe inter-organisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (IGME)

⁷ Enquête démographique et de santé (EDS), 2012.

⁸ Estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF de la couverture vaccinale nationale, 2020

d'enfants de moins de 19 ans en 2020⁹. Ces taux présentent des écarts significatifs. L'absence d'un curriculum national standard et le caractère largement privé et urbain des offres au niveau du préscolaire (tributaire à 80 % du secteur privé dans les grandes agglomérations) figurent parmi les principaux facteurs de disparités. Beaucoup plus dépendantes de l'investissement public, les provinces rurales enregistrent un plus faible taux d'accès à l'éducation et subissent une situation de déficit de préparation à l'apprentissage.

6. Le taux d'achèvement national du primaire s'élève à 79 % avec des variations géographiques importantes (par exemple, il est de 93 % dans l'Ogooué Maritime et de 59 % dans le Woleu Ntem). Le taux d'achèvement moyen au premier cycle du secondaire est seulement de 59 % avec des écarts importants entre les provinces (77 % pour Ogooué Maritime et Ngounie et seulement 29 % pour Ogooué-Ivindo). Des disparités selon les sexes apparaissent également, puisque les filles atteignent un taux d'achèvement de 62 % contre 56 % pour les garçons. Cette tendance se dessine dans tout le pays, sauf dans la province de Nyanga.

7. La proportion d'enfants qui atteint le seuil minimal de compétences en langue d'enseignement et en mathématiques en début de scolarité est, respectivement, de 66,1 % et 88,5 % comparé à 93,4 % et 76,7 % en cinquième année du primaire¹⁰. Le taux de redoublement est de 25 % pour l'éducation primaire¹¹. Les facteurs de décrochage scolaire incluent : la faible disponibilité et distribution d'enseignants qualifiés et de ressources appropriées, surtout en zone rurale ; la qualité peu élevée de la formation et du suivi pédagogique des enseignants ; le manque d'investissements publics adéquats en zone rurale ; une politique et un curriculum national standard pour le pré-primaire ; ainsi que par un déficit de supervision et de formation pédagogique continue. Au Gabon, les violences à l'encontre des enfants demeurent un phénomène prévalent. 77 % des enfants signalant avoir subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles¹² et 9 % des personnes âgées de 18 à 29 ans déclarant avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans¹³. En milieu scolaire, les violences sexuelles sont plus importantes chez les filles (41 %) que chez les garçons (34 %)¹⁴. Pour faire face à ces violences qui surviennent dans les familles, dans la communauté et au sein de l'école, le Gouvernement a notamment mis en place des centres d'appels et des réformes légales importantes, notamment l'adoption de la loi n° 006/2021 sur l'élimination des violences faites aux femmes. Les lacunes dans le système de gestion des cas de protection de l'enfance et le manque d'un système de gestion de l'information de la protection de l'enfant, les capacités humaines et techniques insuffisantes pour la prise en charge, la faible disponibilité des services de prise en charge, les lenteurs judiciaires et certaines normes sociales restent les principaux goulots d'étranglement qui limitent les efforts dans la lutte contre les violences.

8. Près de 89 % des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil à la naissance, mais dans 18 % des cas, l'enregistrement de la naissance n'aboutit pas à la délivrance d'un acte de naissance¹⁵. Malgré ce niveau de couverture relativement élevé au niveau national, des disparités subsistent et se traduisent en un faible accès aux services sociaux de base pour les populations les plus vulnérables. La

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), IUS (2021).

¹⁰ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN), 2019.

¹¹ Annuaire statistique 2018-2019, Ministère de l'éducation nationale.

¹² Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE), 2011.

¹³ EDS 2012.

¹⁴ Enquête sur l'état des lieux des violences en milieu scolaire et analyse de la réponse du système éducatif, Ministère de l'éducation nationale et UNICEF, 2019.

¹⁵ EDS 2012.

modification en 2021 du Code Civil portant allongement de la durée de déclaration des naissances et la gratuité des certificats d'accouchement est considéré comme une étape significative mais insuffisante pour garantir l'enregistrement universel des naissances et contribuer à la mise en place d'un système de protection sociale inclusif et efficace.

9. La politique nationale de protection sociale, qui comprend le Code de protection sociale 2017, est mise en œuvre à travers la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) ciblant les Gabonais vivant en dessous du seuil de pauvreté. Plus de 38 % des enfants bénéficient des prestations de protection sociale¹⁶. Les effets combinés de la crise économique et de la COVID-19 ont exacerbé les vulnérabilités, en affectant la disponibilité de ressources publiques destinées à la couverture des besoins de protection sociale. Avec la pandémie, ces besoins se sont multipliés alors que les foyers, dans le même temps, ont subi des pertes de revenus.

10. Des progrès doivent être réalisés pour améliorer les niveaux de dépenses publiques dédiées à la santé (9,6 % en 2019) et à l'éducation (15 % en 2020)¹⁷ compte tenu des cibles de 15 % et de 15 à 20 % fixées dans la Déclaration d'Abuja et la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030. Au-delà de l'allocation de ressources aux secteurs sociaux se pose le défi de la distribution interne de ces ressources et de l'efficacité globale de la dépense publique. Les composantes de la santé et de l'éducation pré-primaire et primaire, par exemple, ne bénéficient que de faibles pourcentages de leur budgets sectoriels respectifs, et les coûts liés à la masse salariale sont élevés. De surcroît, les budgets d'investissement souffrent souvent de faibles taux d'exécution et ne contribuent pas efficacement à l'amélioration de l'offre de services.

11. Dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure où de grandes inégalités se voient exacerbées par des crises économique et sanitaire, il s'avère capital – comme l'a d'ailleurs souligné la réflexion stratégique entreprise conjointement avec le Gouvernement – d'appuyer de manière concrète une stratégie visant à cibler les poches de disparités et influencer le dialogue public par une démonstration de l'efficacité des innovations concrètes pour accompagner le passage à l'échelle. L'expérience de la réponse à la pandémie COVID-19 indique le besoin d'une plus grande résilience aux chocs permettant la continuité des services sociaux de base. C'est ainsi que le choix des solutions et des stratégies de mise en œuvre sera plus fortement informé, à l'avenir, par les nécessités de continuité, de proximité et de performance des services de base.

Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays est dérivé du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 (CCNUDD), en particulier la troisième réalisation qui a pour objectif qu'au moins 80 % de la population, notamment les plus vulnérables quel que soit leur âge, sexe, origine, bénéficient d'accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs dans l'éducation, la santé, la protection sociale, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les inégalités sociales et de genre sont réduites. Cette réalisation s'appuie sur Plan stratégique Gabon émergent. Le programme est aligné sur le Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF, les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et la Convention relative aux droits de l'enfant.

13. La vision du programme est que les filles et les garçons au Gabon, y compris les adolescents, et en particulier ceux des milieux péri-urbains et ruraux défavorisés,

¹⁶ Organisation internationale du Travail : Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022.

¹⁷ Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale

bénéficient de l'accès universel aux services sociaux de base de qualité et jouissent de leurs droits.

14. Cette vision sera réalisée à travers : a) la réduction du taux de redoublement au primaire de 25 % à 20 % et du taux de violences sexuelles à l'encontre des enfants de 9 % à 8 % ; b) une couverture vaccinale de 80 % dans au moins 60 % des départements sanitaires ainsi qu'un accroissement de l'utilisation de la moustiquaire imprégnée de 39 % à 50 % et de la prise en charge médicale des enfants pour la fièvre de 76 % à 88 % ; et c) un accès accru des garçons et des filles issus de foyers vulnérables à des filets de protection sociale et à la couverture maladie universelle, de 38 % à 50 %.

15. L'atteinte de ces résultats nécessite un recentrage dans les choix de stratégies de mise en œuvre, tenant compte des enseignements appris du précédent programme de pays et des spécificités locales, notamment le niveau de revenu du pays et les avantages comparatifs de l'UNICEF en tant que partenaire crédible dans tous les domaines du programme ci-dessus. Le programme adoptera une stratégie multisectorielle focalisée sur les populations les plus vulnérables, à travers la démonstration des modèles innovants au niveau décentralisé, les partenariats renforcés avec les municipalités, les organisations de la société civile ainsi que le secteur privé et la production et analyse d'évidences soutenues pour appuyer le plaidoyer, informer les politiques publiques et servir de levier pour des résultats à l'échelle.

16. Le programme mettra un accent particulier sur l'accès au pré-primaire, notamment dans le secteur public des zones défavorisées (Ogooué-Ivindo, Nyanga, Ngounié, Ogooué-Lolo). En effet, la résilience de l'apprenant se bâtit dès le pré-primaire : les données tendent à montrer qu'un enfant ayant conclu un parcours pré-primaire de qualité sera davantage susceptible de compléter les cycles primaire et secondaire. L'amélioration de l'accès à une éducation de qualité dans ces zones requiert la disponibilité d'enseignants bien qualifiés et en nombre suffisant dans toutes les écoles.

17. Afin d'améliorer la couverture vaccinale et de diminuer l'incidence et la mortalité du paludisme dans les départements sanitaires défavorisés, le programme s'appuiera sur les objectifs du Gouvernement pour une politique axée sur la prévention et les soins de santé primaire en vue d'éradiquer les déserts médicaux et d'assurer un accès à des soins de santé primaires et à une offre de santé communautaire de qualité, conformément au Plan d'accélération de la transformation (PAT) 2021-2023¹⁸. A cette fin, le programme soutiendra l'opérationnalisation des départements sanitaires de base, la fiabilisation de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels et la pérennisation des sources de financement du système de santé. Le programme ambitionne d'appuyer le Ministère de la santé et des affaires sociales, en partenariat avec le secteur privé, dans le renforcement de la performance de 16 départements sanitaires présentant une couverture particulièrement faible.

18. L'UNICEF envisage de travailler en étroite collaboration avec la CNAMGS et le Ministère du budget afin de rationaliser les dépenses et le modèle opérationnel de la CNAMGS pour une plus grande inclusion, une meilleure efficacité du système de protection sociale et un accès à la couverture maladie universelle. Dans cette perspective, l'UNICEF travaillera avec le Gouvernement dans la mise en place du Fonds 4, qui cible principalement les migrants et les travailleurs indépendants qui ne peuvent pas bénéficier des prestations de la CNAMGS.

¹⁸ Vision stratégique du secteur santé, Plan d'accélération de la transformation (PAT), p.199.

19. L'UNICEF appuiera le Ministère du budget et des comptes publics dans l'analyse et l'orientation des finances publiques pour augmenter le volume et l'efficacité des dépenses dans les secteurs sociaux pour les enfants.

20. La collaboration stratégique avec les agences du système des Nations Unies, y compris par le biais des programmes conjoints, sera essentielle dans la poursuite des objectifs de développement durable tel que déclinés dans les cadres nationaux de référence.

Accès universel et équitable à la santé

21. Aligné sur la réalisation 3 du CCNUDD et en appui au Plan national de développement sanitaire 2017-2021 et au volet social du PAT 2021-2023, le programme contribuera à renforcer les soins de santé primaire dans les zones rurales et les périphéries urbaines défavorisées.

22. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Gavi, l'Alliance du Vaccin, l'UNICEF appuiera le Gouvernement pour augmenter la couverture vaccinale en Pentavalent 3 à 85 % chez les enfants âgés de moins d'un an, en mettant l'accent sur 16 départements sanitaires ayant les couvertures vaccinales les plus faibles. En vue de réduire l'incidence du paludisme, le programme soutiendra les centres de santé primaire, priorisant les mêmes localités, pour qu'au moins 50 % des enfants de moins de 5 ans dorment sous une moustiquaire imprégnée et 88 % des enfants de la même tranche d'âge bénéficient de prise en charge pour la fièvre.

23. Le programme appuiera le Ministère de la santé et des affaires sociales, en collaboration avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Gavi, l'Alliance du vaccin, le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et la Banque mondiale, pour renforcer le réseau de soins de santé primaire à travers le plaidoyer. Celui-ci aura pour objectif d'améliorer la gouvernance de la vaccination et la coordination multisectorielle, notamment en adaptant les stratégies de vaccination au caractère fortement urbanisé du pays, et de relever l'efficacité et l'efficacité de la dépense publique pour les soins de santé primaire afin que tous les centres de santé disposent de personnel qualifié et de médicaments essentiels. À cet effet, l'UNICEF nouera un partenariat stratégique avec le Ministère du budget et des comptes publics et l'Assemblée nationale. L'UNICEF collaborera également avec la CNAMGS afin d'améliorer la couverture de l'assurance maladie, en accordant une attention particulière aux populations autochtones et aux enfants en situation de handicap.

Accès universel et équitable à une éducation résiliente, de qualité et à la protection

24. Aligné sur la réalisation 3 du CCNUDD et en appui au PAT 2021-2023, le programme mettra l'accent sur l'amélioration de la qualité des apprentissages au cycle primaire ainsi que sur la prévention et la réponse aux violences à l'encontre des enfants. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF soutiendra le Gouvernement en vue de réduire le taux de redoublement au primaire à 20 % et la prévalence des violences sexuelles à 8 % au niveau national.

25. En matière d'éducation, le programme appuiera le Ministère de l'éducation nationale et de l'action civique à améliorer l'accès à l'éducation pré-primaire dans les milieux urbains défavorisés et dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, de la Ogooué-Lolo, de la Nyanga et de la Ngounié, en partenariat avec les municipalités, les inspections provinciales d'académie et le secteur privé. Ce soutien inclura le

développement d'une politique et d'un curriculum national et l'amélioration du système de formation des enseignants du pré-primaire.

26. Le programme mettra l'accent sur l'amélioration de la qualité des apprentissages au cycle primaire à travers une approche innovante multisectorielle en utilisant les écoles comme des plateformes de services intégrés incluant la santé-nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la réduction des violences sexuelles et l'amélioration de la qualité des apprentissages particulièrement au primaire et au premier cycle du secondaire.

27. Le programme contribuera à lever les barrières financières à l'accès au pré-primaire, et à améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques au primaire. En outre, il aidera à accroître la disponibilité d'enseignants qualifiés dans les zones défavorisées tout en soutenant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et en appuyant la régularité et la qualité des inspections et des journées pédagogiques à l'endroit des enseignants. Enfin, le programme renforcera la promotion de l'apprentissage numérique au primaire et, dans les situations de crise, la promotion d'alternatives complémentaires à l'éducation en présentiel.

28. En matière de protection de l'enfant, le programme mettra l'accent sur la prévention et la réponse aux violences (principalement les violences sexuelles). Le programme, qui accordera une attention particulière aux violences dans et autour des écoles et dans les familles, optera pour une double stratégie. La première stratégie consistera à consolider les interventions de prévention à travers le renforcement du corps de travail des services sociaux et des mécanismes à base communautaire et le renforcement des mécanismes de prévention au sein des écoles, en développant des interventions ciblées sur le changement des normes sociales, basées sur des évidences. La deuxième stratégie consistera à renforcer le système de gestion des cas de protection de l'enfant, y compris les mécanismes d'identification et de référencement avec les autres secteurs, avec un accent particulier sur les écoles, et à viser une augmentation dans le signalement des cas de violences sexuelles grâce à des interventions de promotion du changement des normes sociales et de l'évolution des comportements, sur la base des évidences concernant les obstacles au signalement. L'UNICEF continuera aussi à appuyer les Ministères de la santé et des affaires sociales, de la justice et de l'égalité des genres en vue de renforcer les systèmes de gestion de l'information de protection de l'enfant.

29. En soutien au Gouvernement et avec l'UNFPA et l'UNESCO, le programme contribuera à l'initiative sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents sensible au genre mise en œuvre au Gabon, en priorisant les besoins spécifiques des adolescents et la promotion des normes sociales favorables à l'égalité des sexes. La contribution de l'UNICEF portera sur : a) le développement des standards pour la prévention du VIH et pour l'hygiène menstruelle ; b) le soutien à l'introduction du vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) ; et c) le renforcement des capacités des adolescents et adolescentes pour prendre des décisions informées pour leur développement et leur bien-être.

30. En partenariat avec l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNFPA, l'UNESCO, les compagnies de téléphonie mobile et les communautés religieuses, l'UNICEF appuiera les Ministères de la santé et des affaires sociales, de l'intérieur, de l'éducation nationale et de l'action civique en vue de renforcer les capacités des acteurs dans les différents services pour le signalement, le référencement et la prise en charge multisectorielle (y compris l'appui psychosocial, la prise en charge médicale, l'accompagnement juridique et les filets sociaux) des filles et garçons survivants de violences.

Égalité, inclusion et protection sociale renforcées

31. En appui à la réalisation 3 du CCNUDD et au PAT 2021-2023, le programme vise à améliorer l'accès des enfants, en particulier en zones péri-urbaines, en situation de handicap et les enfants des peuples autochtones, à des filets sociaux et à la couverture maladie universelle. Cette composante vise essentiellement à soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre du Code de protection sociale 2017, pour porter la proportion des enfants couverts par les prestations de protection sociale à 50 %, et à renforcer l'efficacité et l'efficience du budget de l'État, particulièrement dans les secteurs sociaux.

32. Le programme soutiendra la CNAMGS dans le ciblage des bénéficiaires des filets sociaux et la couverture maladie universelle pour tous les enfants. Il appuiera également les Ministères de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires, de la santé et des affaires sociales, de l'économie et de la relance, et du budget et des comptes publics dans la production de données pour mieux comprendre le profil de la pauvreté des enfants et de l'exclusion sociale et améliorer la sélection des bénéficiaires. Il s'agira également de renforcer les systèmes et les capacités des acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration et la mise en place de programmes et de politiques publiques inclusives.

33. La mise en œuvre de cette composante s'établira en partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Agence Française de Développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et les municipalités. Cette collaboration sera axée sur le plaidoyer afin de placer les enfants, y compris les adolescents, au cœur des politiques publiques.

Efficacité du programme

34. Cette composante transversale du programme assurera une mise en œuvre effective et cohérente, à travers des approches tenant compte des questions de genre, en vue d'atteindre les résultats escomptés pour les enfants les plus vulnérables, y compris les adolescents, et ce, conformément aux principes fondamentaux des droits humains, de l'égalité des sexes, de l'équité et de la durabilité. Elle concourt également à la coordination multisectorielle et intersectorielle, à la préparation aux urgences et au renforcement de la résilience.

35. L'UNICEF, en partenariat avec les agences du système des Nations Unies, mettra l'accent sur des stratégies transformatrices pour atteindre des résultats à l'échelle. Le programme s'attachera à promouvoir la participation des jeunes de manière à renforcer leurs aptitudes à faire entendre leurs voix.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Accès universel et équitable à la santé	836	1 638	2 474
Accès universel et équitable à une éducation résiliente, de qualité et à la protection	900	4 250	5 150
Égalité, inclusion et protection sociale renforcées	779	1 162	1 941
Efficacité du programme	1 825	950	2 775
Total	4 340	8 000	12 340

Administration du programme et gestion des risques

36. Le programme de pays sera mis en œuvre sous la direction du Ministère de l'économie et de la relance, en collaboration avec les ministères sectoriels, les municipalités et les services décentralisés, les organisations de la société civile ainsi que le secteur privé dans le cadre de la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies aux résultats communs du CCNUDD.

37. Les principaux risques susceptibles d'entraver l'obtention de ces résultats concernent les tensions sociales, les situations d'urgence sanitaire, les catastrophes naturelles et leurs répercussions socio-économiques. Pour y faire face, une programmation axée sur la résilience des services sociaux et des communautés, des mécanismes d'alerte rapide et des mesures de préparation aux urgences, en collaboration avec les agences du système des Nations Unies, sont indispensables.

38. L'UNICEF continuera à veiller – pour tout risque institutionnel ou opérationnel – à l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion, en contrôlant l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines. L'UNICEF renforcera la gestion de l'approche harmonisée des transferts de fonds afin de vérifier l'exécution des activités conformément aux plans convenus avec les partenaires de mise en œuvre. Enfin, l'UNICEF renforcera sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement pour gagner en efficacité et réduire des coûts.

39. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

Suivi, évaluation et enseignements

40. Les progrès réalisés seront suivis à l'aide du Cadre de résultats et d'allocation des ressources. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation guidera la production de données et d'analyses probantes afin d'orienter la prise de décisions à l'égard de la conception et mise en œuvre des programmes. Une révision régulière du programme

de pays sera réalisée à travers les revues annuelles du programme conjointes avec le Gouvernement.

41. Les évaluations énoncées dans le Plan d'évaluations chiffré, y compris une évaluation de fin de cycle, permettront d'apprécier les progrès, de cerner les facteurs de succès et les défis et de procéder à des ajustements en temps opportun. L'UNICEF poursuivra son appui au Gouvernement pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'évaluation, en vue d'améliorer les performances des politiques publiques relatives aux enfants.

42. En vue d'informer les politiques publiques, l'UNICEF contribuera également au renforcement des systèmes statistiques de routine pour la collecte, l'analyse et la dissémination des données concernant les services sociaux et la situation des enfants, les innovations de démonstration, ainsi que la prise en compte des enfants dans les allocations de finances publiques.

43. En étroite collaboration avec les agences des Nations Unies, l'UNICEF apportera un appui stratégique au Ministère du budget et des comptes publics et à la CNAMGS afin de suivre les avancées vers les priorités énoncées dans les stratégies et plans nationaux, en particulier les priorités alignées aux cibles des objectifs de développement durable et celles s'adressant aux recommandations de l'Examen périodique universel et des organes des traités sur les droits de l'Homme, à savoir le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits des personnes handicapées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gabon et l'UNICEF, 2023–2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : 1-54</p> <p>Priorités nationales : Plan stratégique Gabon émergent : Vision 2025 du Gabon ; Plan d'accélération de la transformation (PAT) 2021-2023 ; Créer les conditions d'un nouveau pacte social (priorités 6,7,8), PAT 2021-2023</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 3</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1-5</p>

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 3 D'ici 2027, au moins 80 % de la population, notamment les plus vulnérables quel que soit leur âge, sexe, origine, bénéficient d'accès aux services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs dans l'éducation, la santé, la protection sociale, l'eau,	1. D'ici à 2027, les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru aux services de la santé.	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois avec trois doses de Pentavalent 3* NR : 63 % (2020) NC : 85 %</p> <p>Pourcentage de départements sanitaires ayant une couverture en Pentavalent 3 de 80 %* NR : 20 % (2020) NC : 60 %</p>	<p>Estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de la couverture vaccinale nationale</p> <p>Programme élargi de vaccination</p>	<p>Les acteurs du système de santé dans 16 départements ont des capacités renforcées pour fournir des services de vaccination de qualité. Les centres de santé disposent de capacités accrues pour offrir des services de prévention, de prise en charge et de promotion des principales maladies des enfants,</p>	<p>Ministère de la santé et des affaires sociales</p> <p>Départements sanitaires</p> <p>Municipalités</p> <p>Secteur privé</p> <p>OMS</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)</p> <p>Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie</p>	836	1 638	2 474

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
l'assainissement et l'hygiène, et les inégalités sociales et de genre sont réduites.		Pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide NR : 39 % ; Filles : 41 % ; Garçons : 37 % (2012) NC : 50 % ; Filles : 50 % ; Garçons : 50 %	Enquête démographique et de santé (EDS) 2026 ou Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2026 Rapport du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	particulièrement le paludisme.	Sociale (CNAMGS) Ministère du Budget Gavi, l'Alliance du Vaccin Banque mondiale			
		Pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans fiévreux pour lesquels des conseils ou un traitement ont été recherchés NR : 67 % ; Urbain : 70 % ; Rural : 54 % (2012) NC : 88 % ; Urbain : 90 % ; Rural : 70 %	EDS 2026 Rapport du PNL					
Réalisation 3	2. D'ici à 2027, les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru à l'éducation pré-primaire et un niveau de performance scolaire satisfaisant dans un environnement	Taux de redoublement au primaire* NR : 25 % ; Filles : 24 % ; Garçons : 26 % (2018) NC : 20 % ; Filles : 20 % ; Garçons : 21 %	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale	Les acteurs du système éducatif ont des capacités renforcées pour développer et mettre en œuvre la stratégie pour l'éducation fondamentale résiliente et de qualité. Les acteurs responsables des services sociaux ont des capacités	Ministère de l'éducation nationale et de l'action civique Municipalités Entreprises privées Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la	900	4 250	5 150
Taux brut de scolarisation au pré-primaire NR : 43 % ; Filles : 44 % ; Garçons : 42 % (Institut de Statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2019)		Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	scolaire et familial sans violence.	NC : 50 % ; Filles : 50 % ; Garçons : 50 %		renforcées pour développer et mettre en œuvre des stratégies pour la prévention et la réponse aux violences à l'encontre des enfants. Les acteurs de l'éducation nationale bénéficient de capacités renforcées pour développer des partenariats et mettre en œuvre des politiques pour favoriser l'accès à l'éducation.	culture (UNESCO) UNFPA Communautés religieuses Ministère de la santé et des affaires sociales Ministère de l'intérieur Ministère de la justice Médias			
		Existence d'une stratégie nationale de digitalisation des enseignements au Gabon progressivement mise en œuvre NR : Non (2022) NC : Oui	Annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale					
		Pourcentage de jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. NR : 9 % (2012) NC : 8 %	EDS, 2026 Bulletin Annuel de l'Observatoire national des droits de l'enfant					
Réalisation 3	3. D'ici à 2027, les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru à des filets de protection sociale et à la couverture maladie universelle.	Proportion d'enfants de 0 à 17 ans couverts par les prestations de protection sociale NR : 38 % (2021) NC : 50 % Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée par une autorité d'état civil* NR : 89 % ; Filles : 89 % ; Garçons : 91 % (Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP 2017) NC : 93 %	Rapport CNAMGS Rapport annuel du Ministère de la santé et des affaires sociales	Les acteurs et mécanismes institutionnels nationaux et locaux ont des capacités accrues pour améliorer la couverture de l'assurance maladie et de la protection sociale ciblant les enfants les plus vulnérables, de manière à renforcer leur résilience.	CNAMGS Ministère du Budget Conseil Économique Social et Environnemental Ministère de la santé et des affaires sociales Ministère de l'éducation nationale et de	779	1 162	1 941

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage des dépenses publiques affectées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale (PS)* NR : Santé : 9,6 % (2019) ; Éducation : 15 % (2020) ; PS : 1,75 % (2021) NC : Santé : 15 % ; Éducation : 20 % ; PS : 2 %</p>	Rapport Analyse du budget et des dépenses publiques	Les institutions et directions étatiques en charge de la planification et de la prospective ont des capacités accrues pour générer et utiliser des données afin d'influencer les politiques nationales et sectorielles en faveur des enfants.	<p>l'action civique</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Fonds Monétaire International (FMI)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Municipalités</p> <p>Ministère de l'économie et de la relance</p>			
		<p>Taux de couverture maladie universelle pour toute la population* NR : 50 % (2021) NC : 60 %</p>	Rapport Analyse du budget et des dépenses publiques					
Réalisation 3	4. D'ici à 2027, le programme de pays est bien conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	<p>Nombre de domaines du tableau de bord avec une notation de performance élevée NR : 4 sur 5 (2021) NC : 5 sur 5</p>	InSight	Les équipes et les partenaires de l'UNICEF reçoivent les conseils, les outils et les ressources pour concevoir, planifier et gérer efficacement les programmes, mener des activités de communication et de plaidoyer et établir des partenariats efficaces.	<p>Ministère de l'économie et de la relance</p> <p>Agences des Nations Unies</p> <p>Organisations de la société civile</p>	1 825	950	2 775
		<p>Taux d'utilisation du budget annuel (ressources ordinaires) NR : 98 % (2021) NC : 100 %</p>	InSight					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		Pourcentage des rapports d'évaluations notées hautement satisfaisant en qualité NR : 67 % (2018-2021) NC : 100 %	InSight					
Montant total des ressources						4 340	8 000	12 340

* Indicateur de réalisation aligné sur un indicateur du Cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable.